



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 10 JUIN 2025 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres : Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale et vice-présidente du comité
M. François Bergeron, citoyen
Mme Francine Boivin, citoyenne
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal
M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

Invitées et invités Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 8 h 40)
M. Éric Angers, directeur général adjoint – Proximité
Mme Karine Bertrand, cheffe de division – Loisirs et vie communautaire
Mme Marie-Josée Cantin, coordonnatrice – Loisirs (départ : 9 h 38)
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (8 h 52 à 11 h 25)
M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air (départ : 11 h 22)
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 9 h 55)
M. Mathieu Doucet, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (9 h 09 à 9 h 39)
M. Tristan Gagnon, APUR (9 h 38 à 10 h 42)
Mme Julie Gélinas, secrétaire de direction
M. Guillaume Gilbert, APUR (9 h 38 à 10 h 42)
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet (9 h 04 à 9 h 29; retour : 9 h 50 à 10 h 01)
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Nancy Kukovica, cheffe de division – Culture et bibliothèques (arrivée : 11 h 37)
Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (9 h 38 à 10 h 42)
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (8 h 40 à 11 h 26)
Mme Anabel Plamondon, coordonnatrice – Loisirs (10 h 42 à 11 h 22)
Mme Linda St-Pierre, coordonnatrice – Service clientèle (arrivée : 11 h 37)
Mme Cindy Savard Tremblay, assistante-trésorière (11 h 22 à 11 h 36)
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique
Mme Pamela Soto, coordonnatrice – Schéma et plan d'urbanisme (10 h 24 à 10 h 41)

M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 9 h 14)

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par le président du comité à 8 h 33. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Le président demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 mai 2025**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 13 mai 2025 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2025 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table de travail sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. **Vision d'avenir des patinoires extérieures – Suivi**

À l'automne 2024, trois engagements avaient été pris concernant les patinoires extérieures : la mise en place d'un sentier glacé au parc Laviolette, la modification des méthodes de travail pour prolonger la saison de patinage et la création d'une équipe volante. Si le sentier glacé a connu un franc succès, il n'a pas été possible d'installer des toiles blanches pour prolonger la saison de patinage en raison de ressources humaines restreintes. De plus, la création d'une équipe volante s'est avérée être une mesure non adéquate pour la réalité sur le terrain. On présente ensuite les effets des conditions climatiques sur les patinoires naturelles, des comparatifs pour les saisons hivernales 2017 à 2025 (précipitations, jours d'opération patinoires naturelles et patinoire Bleu-Blanc-Bouge) et l'état des patinoires extérieures sur le territoire de la

Ville. Après avoir présenté des projets de construction de toit permanent sur des patinoires extérieures ailleurs au Québec et les coûts associés, l'équipe recommande, pour les années 2025 à 2030, d'implanter trois structures polyvalentes (toit sur patinoire naturelle) et de prévoir des sommes à cet effet au programme triennal d'immobilisations, de fermer trois patinoires pour la saison 2025-2026 et de voir à bonifier l'offre de patinage et de hockey libre dans les arénas de la Ville. Les patinoires ciblées pour fermeture sont celles du parc Saint-Sacrement, du parc Jean-Paul-Lavergne (Adélarde-Dugré) et du parc Masse.

Des questions sont ensuite posées sur l'utilisation des patinoires ayant un toit en été, les patinoires ciblées pour recevoir un toit, l'utilisation des sommes libérées par la fermeture des patinoires et la possibilité de mieux entretenir les patinoires afin d'offrir un meilleur service de proximité dans tous les secteurs de la Ville et ainsi augmenter l'achalandage.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'optimiser le réseau des patinoires extérieures (implantation de toits, fermeture de patinoires et bonification de l'offre de patinage et de hockey libre dans les arénas) dans le respect des limites budgétaires. Approuvé à l'unanimité.

7. Priorisation des projets en lien avec les parcs canins – Suivi

À une rencontre du CASC à l'automne 2024, il avait été recommandé de travailler sur les parcs canins actuels et de se pencher sur l'éventuel aménagement d'un nouveau parc. La Ville compte trois parcs canins sur son territoire, soit au parc Pie-XII, au parc Émilien-Labarre et au parc Dessureault. L'analyse qui a été effectuée conclut que des améliorations doivent être apportées à ces parcs canins, tant du point de vue des parcs que de la gestion. Les améliorations concernent notamment le sol (adapté et drainant), l'ajout de mobilier urbain et de modules d'exercices canins dans les parcs et la clarification des rôles et responsabilités des acteurs (mandataires et directions de la Ville). En tenant compte des modules d'exercices canins, une somme de 160 750 \$ serait nécessaire pour mettre à niveau les trois parcs canins existants. Pour ce qui est de l'aménagement d'un nouveau parc canin, la somme pourrait s'élever entre 180 000 \$ et 360 000 \$ selon l'envergure du parc et les installations qui seront choisies. À court terme, l'équipe recommande d'améliorer les parcs canins existants et de prévoir un budget annuel pour leur entretien. À long terme, l'équipe recommande de créer une demande de projet pour l'implantation d'une aire d'exercice canin répondant aux besoins de la population. Les membres du comité et les personnes invitées discutent de la possibilité de louer un terrain à une association de propriétaires de chiens, du projet de parc canin qui devait voir le jour à la SPA avant la pandémie et des propriétaires de chiens qui promènent leurs animaux sans laisse dans les sentiers sur le territoire de la Ville.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de mettre à niveau les parcs canins existants et de présenter le projet d'aménagement d'un nouveau parc canin pour vote au conseil municipal puisqu'il s'agit d'un dossier politique. Approuvé à l'unanimité.

8. Plan directeur des parcs et espaces verts

Le document de travail présenté, réalisé avec la firme APUR, est une démarche très importante pour la Ville. Il s'agit d'un plan directeur des parcs et espaces verts, un outil de planification pour les dix prochaines années. Le mandat donné était divisé en trois grandes étapes : portrait et diagnostic, vision et axes d'intervention et plan directeur des parcs et espaces verts. Une consultation publique se tiendra le 18 juin prochain, et le plan directeur sera adopté par le conseil municipal le 19 août 2025.

Des activités participatives ont été tenues et ont permis d'identifier les principaux enjeux qualitatifs des parcs actuels et de préciser les éléments clés de la vision des parcs et espaces verts de demain. Pour le diagnostic, le territoire a été divisé en sept secteurs, et les parcs ont été classés par typologie et vocation. Les faits saillants du diagnostic sont les suivants : une offre globalement adéquate et diversifiée, des disparités entre les secteurs et selon les typologies, des parcs et équipements vieillissants aux équipements de sports insuffisants et des défis d'aménagement multiples. Cinq orientations ont été définies : élever les standards d'entretien et de mise à niveau des actifs existants, restructurer l'offre en parcs, en équipements et en infrastructures en fonction de la planification, renforcer la résilience climatique, la biodiversité et l'accès équitable à la nature, améliorer l'offre, l'expérience, la qualité, l'accessibilité et la sécurité des parcs et assurer le dynamisme et l'appropriation des parcs et espaces verts par la population. Des axes d'intervention stratégique ont été développés pour chacune des orientations. Par la suite, des outils d'aide à la décision ont été produits. Il s'agit d'une conception d'organisation spatiale et d'objectifs par secteur, de niveaux de service et de recommandations par typologie et d'un arbre décisionnel et des grilles multicritères.

Les prochaines étapes de cette démarche sont les suivantes : consultation publique le 18 juin prochain, adoption du plan directeur par le conseil municipal le 19 août 2025 et plan d'action qui sera par la suite rédigé. Des questions sont posées sur les réalités socioéconomiques des différents secteurs de la Ville et sur le soutien donné aux initiatives des associations de quartier.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de tenir une consultation publique sur le plan directeur des parcs et espaces verts le 18 juin 2025, de le faire adopter par le conseil municipal le 19 août 2025 et de procéder ensuite à la rédaction du plan d'action. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 11 h 46. Tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal

Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités